Réforme territoriale

Réseau DRDJSCS(PP)

Novembre 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

Contexte

Communication du conseil des ministres du 31 juillet 2015
Courrier du PM du 15 septembre 2015 aux préfets de région (préfigurateurs)

1. Le renforcement des effectifs du niveau départemental

- Dans le cadre de la constitution des grandes régions, environ 40% des effectifs de la ou des DRJSCS du ou des anciens sièges doivent rester dans leur affectation géographique actuelle dans une antenne régionale auprès de la DDCS(PP) mais dépendant de la nouvelle direction régionale.

- Les 60% des effectifs restants de la (ou des) DRJSCS(PP) du (ou des) anciens sièges peuvent être répartis de la manière suivante :

- pour une part, de l'ordre de la moitié, au sein de la nouvelle DR-D-JSCS(PP) ou pour son compte. Ils assureront les missions régionales (par ex. le sport de haut niveau) ;
- et, pour l'autre, en DDCS(PP) pour renforcer les équipes départementales mais aussi pour mettre en place, sous l'égide du CAR, une dynamique d'animation et de soutien interdépartemental.

2. La création d'une DR-D-JSCS(PP) par fusion des DRJSCS et DDCS(PP) du département siège de la direction

Les missions départementales doivent être clairement identifiées au sein des DR-DJSCS(PP). Le directeur régional, s'appuiera sur un ou plusieurs adjoints pour le niveau régional, (nommés comme ils le sont actuellement) ainsi que sur un secrétariat général commun. Par ailleurs, le DDI du département, lui-même assisté d'un ou plusieurs adjoints (nommés dans les mêmes conditions qu'actuellement) est adjoint du directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

3. L'organisation de la collaboration interdépartementale

Il pourra être créé, au sein des nouvelles DR-D-JSCS(PP) et des directions départementales renforcées des missions interdépartementales, d'une part situées dans la partie DD du siège et dans les DD des anciens chefs-lieux de région afin de renforcer le niveau départemental à la fois dans le département concerné mais aussi dans les autres départements ;
Ce renfort interdépartemental dont les modalités seront précisées sous l'égide du CAR, permettra de répondre à des besoins locaux dus notamment à des contraintes d'effectifs mais surtout de compétences rares pour certaines.

4. L'amélioration des modalités de travail et l'articulation entre l'échelon régional et les niveaux départementaux

Cet axe sera porté au travers de deux propositions, l'une étant structurelle, l'autre sur les méthodes de travail :

- La création d'une direction à compétence régionale et départementale ;

- Une amélioration des modalités de travail : un plan d'actions national interministériel volontariste sera mis en place en parallèle pour rénover la gouvernance, clarifier les missions, identifier le rôle de chacun, et simplifier les « process » de travail afin de donner une meilleure visibilité au réseau JSCS tout en préservant le fonctionnement et la lisibilité des autres réseaux impliqués dans les DDI concernées.

- **Mandat est donné aux préfets** préfigurateurs des 7 futures régions fusionnées ainsi qu'aux préfets de région Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire et Provence -Alpes - Côte d'Azur pour que des propositions d'organisations soient formulées.

- Une **lettre de mission co-signée** par le secrétaire général du Gouvernement et le secrétaire général des ministères chargé des affaires sociales sera envoyée aux DR-D-JSCS(PP) préfigurateurs des onze régions concernées.

- Au plan local, la préfiguration est une **co-construction** entre le niveau régional et le niveau départemental.

- Un **comité de pilotage** associant la mission interministérielle de coordination de la réforme des services déconcentrés de l'Etat (MICORE), la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre ainsi que le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SG MCAS). Il identifiera les points d'attention remontés au cours des travaux des services déconcentrés ou par l'intermédiaire du groupe de contact DR/DD (DDCS/PP)

Rappel des principes issus des RIS

- **Spécialisation des sites**
  - *Création de sous-ensembles homogènes au service de la grande région, à la fois pour les fonctions support et métier*
- **Création d'organisations robustes et pérennes**
  - *Des cellules de 7 à 10 ETP minimum selon nombre de régions fusionnées*
- **Construction d'une organisation cible à fin 2018**
- **Mutualisation des fonctions support** à l'échelle d'une ville, quel que soit l'échelon administratif concerné (DR, DD, etc.)
- **Précision du rôle des adjoints et gouvernance des sites distants**

Trois situations distinctes :

1. La DRJSCS est située au chef-lieu de région : fusion entre la DRJSCS et la DDCS du siège de la direction régionale
2. La DRJSCS est située dans un autre département que celui du préfet de région : pas de fusion. Entre la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la direction départementale de la cohésion sociale du département où est situé le siège de la direction régionale, pourront être constitués, par arrêté des préfets concernés, un ou plusieurs services partagés, notamment un secrétariat général commun.
3. Pour la Bretagne, la situation est particulière puisque le choix a été fait de créer une DDCSPP en 2009. Une fusion entre la DRJSCS de Bretagne et la DDCSPP d'Ile et Vilaine sera étudiée en respectant les différentes compétences et autorités interministérielles.

Synthèse de l'avancement

Les travaux ont été menés dans l'ensemble des régions

Les projets d'organigramme ont été restitués la dernière semaine d'octobre dans l'ensemble des régions, :

- **=> Reprise des travaux sur l'ensemble des chantiers dans les régions fusionnées**, avec intégration de la dimension DD
- **=> Lancement des travaux dans les régions non fusionnées**
- **=>** Desserrement des délais pour l'étude d'impact RH uniquement (fin novembre)

Production livrée dans les délais, avec convergence DR/DD

Région	Site	Effectifs 2015		Effectifs DRD 2018	Renforcement global du niveau départemental	Dont transfert vers les DD		dont interdépartementalité stabilisées en DR
		DR	DD			DD siège	Autres DD	
ACAL	Strasbourg	60	59	134	47	9	13	25
	Nancy	64		51				
	Châlons-en-Champagne	50		38				
BFC	Dijon	46	52	139	21*	3	NC	3
	Besançon	55						
AURA	Lyon	114	108	222	24	13	5	6
	Clermont-Ferrand	49		44				
LRMP	Montpelier	70	65	139	38	1,3	11,8	25
	Toulouse	75		64				
ALPC	Bordeaux	86	72	172	40,1	6	3	31,1
	Poitiers	58		54				
	Limoges	46		41				

* 21 ETP de renfort dont 15 ETP restant à répartir entre transfert « net » et interdépartementalité

Région	Site	Effectifs 2015		Effectifs DRD 2018	Renforcement global du niveau départemental	Dont transfert vers les DD		dont interdépartementalité stabilisées en DR
		DR	DD			DD siège	Autres DD	
BNHN	Rouen	62	59	137	23,1	1	9	13,1
	Caen	63		37				
NPCP	Amiens	60	45	117	19,2	6,5	0	13
	Lille	107		94				
PACA	Marseille	113	104	216	13,5	9,5	-	4
Bretagne	Rennes	77	253	333*	1,5	1,5	-	0
PDL	Nantes	84	70	151	7,1	6,4	-	0,7
CVdL	Orléans	64	49	108	4,6	4,6	-	0
				Total	**239,5**	**61,8**	**41,8**	**120,9**

Renfort du niveau départemental :

sujets identifiées de trois natures

Type de besoin	Pôle	Activité	
Gain efficience	Secrétariat général	• RH (action sociale, GPEC, CMC) • Accueil/logistique • Communication	• Gestion de la performance (animation interdépartementalité) • Gestion des risques
	Sport	• Handicap • Sport de nature et équipements sportifs • Sport et santé	• Sport et mixité • Grands rassemblements / évènementiel • Sport pour tous
	Cohésion sociale	• Protection/Insertion des personnes (tarification MJPM) • Hébergement/Logement (tarification CADA, CPH, CRHS)	• Contrôle service civique • Mesures CIEC
	Observation et études	• Elaboration des bilans régionaux et reporting national • Elaboration et suivi des enquêtes régionales	• Reporting enquêtes nationales (DREES et DROEF)
	Inspection – contrôle	• Appui juridique et méthodologique à la préparation des missions de contrôle	• Contrôles en participation
	Politique de la Ville et Lutte contre les Discriminations		
Besoins rares ou intermittents	Jeunesse	• Mobilité internationale	• Erasmus +
Compétences rares	-	• Expertise juridique/contentieux • Tarification • Contrôle financier	• Statisticiens • Médecins • CTS

Etude d'impact RH

Etat des lieux des travaux

Des études d'impact RH lancées dans la majorité des régions	• Les régions fusionnées ont d'ores et déjà démarré les travaux d'identification des impacts RH • Les régions non fusionnées ont prévu un lancement des travaux
Méthode de travail	• La méthode de travail (outil et démarche) proposée aux DRDJSCS définies par chaque région : - Base de données intégrant les postes actuels et modélisant les postes cibles - Document rédigé organisant la restitution suivant la circulaire du 09.09.2015 - Restitution à la fois au sein des modèles nationaux et régionaux • Par ailleurs ces travaux sont faits en intégrant la voix des agents par le biais d'entretiens permettant d'identifier leurs souhaits
Niveau d'ambition	• L'étude d'impact RH sera réalisée à la maille agent, afin d'identifier les conséquences de la réforme sur chaque agent et chaque poste
Calendrier	• Le séquencement prévoit la réalisation de l'étude d'impact d'ici fin novembre • Plusieurs régions prévoient de poursuivre l'exercice jusqu'à fin 2015 pour finaliser l'étude exhaustive après entretiens avec l'ensemble des agents

Prochaines étapes

La finalisation de la préfiguration et le lancement du fonctionnement cible

Trois chantiers vont fortement mettre à contribution les équipes de préfiguration

- *La sécurisation du démarrage 2016 en amont de la désignation des chefs de pôle comprenant à la fois l'état des lieux initial et le plan d'action lié au démarrage*
- *L'étude d'impact et le Plan de transformation 2016-2018*
- *La conduite de projet comprenant la poursuite des travaux autour de :*
  - **L'interdépartementalité** avec les DD de la région : qualification des sujets, formalisation / harmonisation des méthodes de travail, production des fiches de postes, etc.
  - La **gouvernance**